ACADÉMIE
DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

FICHE DE POSTE N° 1C

CONSEILLER OU CONSEILLERE PEDAGOGIQUE A MISSION DEPARTEMENTALE CONSEILLER PEDAGOGIQUE LANGUES VIVANTES ETRANGERES

Type d'emploi	Poste ouvert prioritairement aux professeurs des écoles titulaires du CAFIPEMF option « Langues vivantes étrangères »
Établissement	Rectorat Paris
Nature du poste	Conseiller ou conseillère pédagogique à mission départementale
Intitulé du poste	Conseiller pédagogique langues vivantes étrangères (CPLVE)
Qualification demandée	Être titulaire du CAFIPEMF ou admissible au CAFIPEMF option « langues vivantes étrangères ». L'expertise et l'expérience dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes étrangères seront appréciées lors du recrutement: habilitation, certification DNL, expérience d'enseignement dans des écoles à parcours linguistiques renforcés, formations, expériences professionnelles diverses en France ou à l'étranger...
Organisation du temps de travail	Le CP est totalement déchargé de service d'enseignement et travaille à temps plein. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Afin de lui permettre d'accomplir l'ensemble de ses missions dans les meilleures conditions, l'organisation de son service fait l'objet d'une programmation équilibrée de ses différentes activités. Une souplesse dans l'aménagement des horaires est requise. Le CP peut être appelé à participer à des réunions de travail ou à des actions en lien avec ses missions en dehors de horaires scolaires.
Nombre de postes	3
Lieux d'exercice	Site Visalto Rectorat de Paris 12, boulevard d'Indochine 75 019 PARIS
Autorité hiérarchique	Le CP LVE est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie, Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale et fonctionnelle de l'IEN mission LVE. Administrativement, il est rattaché à l'A-DASEN.

DESCRIPTION DES MISSIONS

Le conseiller pédagogique LVE contribue au développement et à la mise en œuvre du plan départemental pour le développement des langues vivantes à l'école. Il est un élément moteur dans l'élaboration de projets innovants renforçant l'attractivité des écoles. Il déploie ses activités sur l'ensemble du territoire parisien.

Ses missions s'exercent dans trois champs d'action articulés :

- **Accompagnement des équipes de circonscription :**
  - Contribuer à la mise en œuvre des programmes selon les priorités nationales et académiques.
  - Accompagner le déploiement des parcours d'enseignement renforcé dans les écoles du département ciblées par le programme académique de coloration des écoles en langues vivantes.
  - Contribuer à l'organisation du service et des interventions des enseignants affectés sur des postes fléchés langue.
  - Soutenir la mise en œuvre d'expérimentations.
  - Organiser l'accueil et coordonner l'action des assistants étrangers dans les écoles des différentes circonscriptions.
  - Contribuer à la mise en place de l'enseignement des langues à distance dans le cadre des plans de continuité pédagogique.

- Créer des outils à destination des enseignants : conception de supports pédagogiques, aide à la réalisation de programmations, progressions et séquences, identification et diffusion de ressources...

- **Formation initiale et continue des enseignants :**
  - Impulser une évolution des pratiques professionnelles en lien avec les 10 mesures du Plan national langues vivantes pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères à l'école.
  - Participer à la conception et au développement des parcours de formation des enseignants proposés par l'Ecole académique de la formation continue (EAFC).
  - Elaborer et conduire des formations spécifiques (FIL) à destination des équipes des écoles bilingues de l'Académie à des niveaux progressifs selon l'avancée des projets.
  - Promouvoir, en lien avec les CP numériques, les usages pédagogiques des ressources numériques disponibles dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes étrangères.
- **Mise en œuvre de la politique éducative académique et nationale :**
  - Encadrer et accompagner le projet de déploiement des écoles bilingues de l'Académie selon le programme d'ouvertures défini en concertation avec les IEN de circonscription et les municipalités (centrale et d'arrondissement).
  - Contribuer au renforcement de la continuité école-collège dans le domaine des langues vivantes étrangères et dans le respect du cadre établi par la carte académique des langues.
  - Promouvoir les programmes d'échanges européens et contribuer au développement des partenariats internationaux.
  - Participer à l'évaluation des dispositifs et expérimentations conduites au niveau départemental ou académique.
  - Participer à des groupes de travail départementaux ou nationaux.
  - Assurer le lien avec le délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC)
  - Participer à la conception des sujets du CRPE et à des jurys de concours et de certification.
- **Communication et valorisation**
  - Participer à l'organisation et à l'animation d'événements (semaine des Langues...).
  - Contribuer à la production de banques de ressources recommandées.
  - Encourager la valorisation des pratiques enseignantes via le site académique et la lettre d'information hebdomadaire.
  - Développer une attitude de veille pédagogique et institutionnelle.

PROFIL de COMPÉTENCES

Le CPLV doit posséder :

- Une maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle.
- De très bonnes compétences linguistiques, didactiques et pédagogiques en LVE.
- Une connaissance approfondie des programmes scolaires et des orientations de l'enseignement des langues vivantes
- étrangères dans le premier degré.
- Une expérience dans le domaine de la formation des enseignants conduisant à une bonne maîtrise des stratégies de
- formation et d'accompagnement des équipes.
- Une capacité d'analyse des pratiques pédagogiques en classe, supports de réflexion et de construction entre pairs pour
- une amélioration des compétences des élèves.
- Une connaissance des institutions partenaires.
- Des compétences maitrisées dans la communication et l'expression orale et écrite.
- Une bonne maîtrise des outils et des démarches de la formation à distance.

Il doit :

- Faire preuve d'engagement et de disponibilité.
- Avoir développé des capacités d'adaptation lui permettant d'exercer dans des contextes et face à des publics variés.
- Savoir faire preuve d'autonomie et initiative.
- Montrer une aisance dans la communication.
- Etre à l'écoute et savoir engager un dialogue constructif avec ses différents interlocuteurs.
- Inscrire son action dans un cadre de travail en équipe et en partenariat, en appui sur des outils collaboratifs.
- Montrer de la réactivité dans la réponse aux priorités.
- Faire preuve de loyauté et de discrétion professionnelle, de souplesse et d'adaptabilité, pouvant être amené à travailler en dehors des horaires scolaires.

CONTACTS :

- Aurélien RAYER, IEN 19C mission LVE : aurelien.rayer@ac-paris.fr
- missionlve@ac-paris.fr
- Division des personnels enseignants du 1er degré public : mvt1degre@ac-paris.fr